



Communiqué de presse

Axcessit Promotion propose le processus de vente immobilière entièrement numérique avec la technologie LegaLife

Paris, le 27 juin 2018 – Axcessit Promotion a signé un partenariat avec LegaLife pour la digitalisation du processus de vente de ses programmes en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

De la rédaction du Contrat de réservation à la signature de l'Acte de Vente, les clients d'Axcessit Promotion pourront suivre l'ensemble des formalités d'acquisition en ligne avec une sécurité et une ergonomie maximale.

Axcessit a choisi de lancer la solution sur le programme immobilier La Haie Cerlin, composé de 20 lots et situé à Seichamps, dans le Grand Nancy (Lorraine). Dix appartements seront vendus directement en ligne, l'autre moitié sera disponible en bureau de vente.

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Une solution zéro papier

Grâce à la technologie de LegaLife, Axcessit Promotion passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation à parapher et signer. Ils leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat de réservation et de ses annexes ainsi que la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6000 notaires et clercs de notaires.

Un outil collaboratif entre le promoteur et le notaire

De son côté, Axcessit Promotion disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire duprogramme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

Un compte utilisateur pour les acquéreurs afin de suivre l'ensemble du processus

Une fois le lot réservé, l'acquéreur a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permet, entre autres, de suivre l'évolution de son dossier chez le promoteur et chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos, newsletter, etc. Enfin, le compte client lui permet aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Améliorer l'expérience client et l'impact environnemental

Pour Pierre Castien, PDG d'Axcessit Promotion, « *la digitalisation du processus de vente est une véritable innovation pour nous, promoteurs. Elle combine l'amélioration de l'expérience client, l'utilisation fluide et simplifiée des outils de suivi et facilite la communication entre les parties prenantes. Et nous réduisons l'utilisation de papier, ce qui est un point positif pour l'environnement* ».

« *Nous nous réjouissons de la confiance accordée par Axcessit Promotion à la solution LegaLife. Nous comptons déjà plus d'une trentaine de partenariats avec des promoteurs immobiliers depuis le lancement de notre solution en octobre 2017, ce qui confirme la création d'un nouveau standard de marché* », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legaltech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

À propos d'Axcessit Promotion

Axcessit Promotion fait partie intégrante du groupe SOCOPA ; siège et usine situés à Vagney dans les Vosges ; agences à Nancy (Meurthe & Moselle), Metz (Moselle). Acteur engagé dans l'accession à la propriété, Axcessit Promotion réalise une centaine de logements par an en Lorraine, de la maison individuelle au logement collectif.

Axcessit Promotion met un point d'honneur à construire des logements conformes aux dernières réglementations (RT 2012, BBC, E+C-, HQE, Energie Positive, ...) ; de la conception des logements à la sélection des matériaux et privilégie une approche tournée vers la qualité de vie offerte par ses constructions.

Contacts presse

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com